

## **Donnons-nous nous-mêmes les outils pour faire aboutir nos revendications sociales, environnementales et démocratiques**

Au printemps 1789 le peuple français a rédigé des « cahiers de doléances » obligeant ensuite le Roi Louis XVI à convoquer les Etats Généraux.

Or en 2019 le monarque présidentiel ne convoquera jamais ces Etats Généraux du XXI<sup>e</sup> siècle, s'accrochant comme une bernique à son rocher Élyséen au service des Ultrariches qui n'entendent pas céder un pouce de leur pouvoir.

Il est illusoire de penser que sa Bonne Grâce nous accordera, autre chose que des miettes. Nous n'avons rien à négocier avec lui et son monde.

### **il faut donc que nous nous en occupions nous-mêmes et convoquions ces ETATS GÉNÉRAUX**

Comment ?

En 1793 une constitution, jamais appliquée, prévoyait que chaque 1<sup>er</sup> mai se réunissent dans chaque canton des **ASSEMBLÉES PRIMAIRES** qui envoyaient, après délibération, des représentants à l'assemblée nationale (corps législatif), qui se réunissait pour un an le 1<sup>er</sup> juillet.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793>

Nous proposons que nous nous emparions de ce modèle, pour se donner comme objectif, en en créant les conditions, de réunir dans toutes les communes de France des **assemblées primaires**.

Qu'un délégué et une déléguée soient désignés à une assemblée départementale en étant porteurs des revendications des cahiers communaux.

Cette assemblée départementale désigne à son tour deux délégués (un homme, une femme) à des **Etats Généraux** nationaux.

Et ces Etats Généraux se transforment d'eux-mêmes (*nous sommes ici par la volonté du Peuple et nous n'en sortirons que par la force des ... LBD*) en **Assemblée Constituante** qui rédige une nouvelle Constitution de la République enfin démocratique, sociale et universelle, avec des droits nouveaux : notamment le droit de disposer de son corps : donner la vie ou éteindre la lumière, « le droit du producteur » et la « propriété d'usage » ou les droits du vivant ou même les droits de la « Terre Mère ».

Bien sûr il faut creuser, mieux élaborer les conditions de « faisabilité » mais cette idée a l'avantage de préparer l'avenir et le monde qui vient, en parallèle s'il le faut à la vie actuelle de la Ve République que Macron démissionne ou non, que l'assemblée nationale soit dissoute ou non ... Et contrairement au club d'experts qui a rédigé pendant l'été 1958 la constitution de la Ve République, là c'est le peuple lui-même qui rédige ses propres règles de vie en commun.

Tout cela peut sembler utopique ou idéologique mais comme disait Victor Hugo  
« Il n'est rien au monde d'aussi puissant qu'une idée dont l'heure est venue. »

Et les peuples du monde observent le peuple français comme en 1789. Ne passons pas à côté de notre tâche historique. Il y va de l'existence même de l'espèce humaine sur cette Terre.